

## Compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2007

### **Schéma Directeur Ile de France Citoyens et Radical se bat pour les antoniens.....quand la Mairie a un seul but : combattre le région (de gauche)**

Jean Yves Sénant n'accepte pas, en règle générale d'inscrire les vœux de l'opposition à l'ordre du jour des conseils municipaux : « Sans rapport avec la Ville », lorsque nous avons proposé de faire d'Ingrid Bettancourt une citoyenne d'honneur (à l'instar d'autres collectivités) .... « du ressort du seul exécutif » quand nous avons voulu évoquer le sort des expulsés de la RUA.

En revanche, lorsqu'il s'agit de participer à la croisade de l'UMP contre la région (sous le seul prétexte qu'elle est majoritairement de gauche !), le maire fait inscrire un vœu sans coup férir.

C'est ainsi qu'un vœu concernant ait le schéma directeur d'Ile de France (SDRIF), document négocié entre la région et l'Etat qui fixe sur trente ans les grandes évolutions de notre région, a été inscrit à l'ordre des délibérations. Il attaquait la région, accusée d'ingérence dans les compétences des autres collectivités, et notamment celles de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre. La région en effet défend la RUA et souhaite que les terrains qui l'abritent restent dédiés au logement étudiant.

Deux paragraphes concernaient la protection des quartiers pavillonnaires et la prise en compte des projets de transport structurant pour Antony.

Citoyens et radical a souhaité ne pas rentrer dans une querelle traditionnelle, d'affrontement politicien. L'important, pour notre association, est de parvenir à un consensus, en négociant un compromis satisfaisant pour toutes les collectivités. Il est évident qu'un affrontement sera délétère pour tous les acteurs, car il sera vecteur de blocage et d'inertie, et permettra à l'Etat de décider seul de l'avenir de notre région (comme le veut le Président de la République).

Nous avons d'abord montré que le vœu n'était pas satisfaisant juridiquement :

il évoque les compétences de la communauté d'agglomération, ce qui est hors sujet de celles d'un conseil municipal

il est mal rédigé puisque la délibération n'est pas explicite contrairement au rapport, ce qui montre que cette délibération était une commande du Département et de son président....

**Nous avons surtout mis en exergue qu'il manquait un problème essentiel posé par le SDRIF aux antoniens :** le projet d'interconnexion TGV Massy-Valenton que le schéma souhaite voir se réaliser pour mettre en place du fret....sur cette ligne. Le fret dans Antony, cela signifie une augmentation du trafic et des nuisances sonores avec des trains en plus et surtout la nuit.

Le conseiller général Jean Paul Dova puis la conseillère municipale MoDem ont sur ce point rejoint nos analyses, ce qui a permis à la municipalité de mentionner également dans son avis ces atteintes essentielles au cadre de vie des Antoniens. Une nouvelle fois le groupe Citoyens et radical a œuvré pour l'intérêt général, ce que le maire a reconnu en disant que notre remarque était pertinente.

Toutefois, nous n'avons pas pu voter le vœu municipal en l'état. Pourquoi ? Parce que même si un paragraphe a été rajouté à notre demande, nous ne pouvions voter un vœu qui remet en cause la Résidence Universitaire et surtout son implantation au cœur de notre ville.

Nous avons regretté que la polémique et le rapport de forces soient privilégiés par la mairie alors que le SDRIF sera au final un compromis entre le gouvernement et la région, et qu'il ne faut pas batailler contre cette institution sous le seul prétexte qu'elle est....de gauche.

Au Conseil d'agglomération, le 29 juin, Citoyens et Radical a eu la même attitude constructive, en demandant que soit prise en compte dans le vœu jumeau de la CAHB le problème de l'interconnexion. Toutefois, en raison de l'aspect polémique et politicien de certains aspects de ce vœu, nous n'avons pas pu le voté dans sa globalité.

#### **André PASQUIER :**

#### **Le nouveau nom de l'école de la Croix de Berny fait l'unanimité au conseil**

André Pasquier est un résistant antonien, mort en 1944, à 18 ans. Comme sa sœur, présente au conseil municipal le rappela, outre son courage et l'héroïsme de son action (il est mort en combattant dans l'armée de libération en Alsace après avoir résisté à Antony), c'était un excellent élève qui aimait les études, et la référence à ce nom est donc parfaitement bien adaptée pour sa valeur d'exemplarité.

Un hommage devrait lui être rendu lors des cérémonies de commémoration de la libération de notre ville, puis lors de l'inauguration du nouvel établissement (en septembre).

## Compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2007

### **Ecoles et Petite Enfance : Manque de souplesse et absence de compétence**

A la demande des associations de parents d'élèves, la municipalité a créé des garderies élémentaires, de 18 heures à 19 heures, qui prolongent les études dirigées. Cela permet aux familles de récupérer les enfants plus tard, sans que ceux-ci soient « les orphelins de 16 h 30 » et laissés seuls. Il y a six mois, la mairie a décidé que les enfants pourront fréquenter ce service soit occasionnellement, soit de manière permanente, soit exceptionnellement (moins de 3 fois par mois). Six mois après, sans aucune évaluation, la municipalité supprime la fréquentation exceptionnelle alors qu'elle pouvait permettre aux familles ayant un problème ponctuel et imprévisible de savoir leur enfant encadrer et en sécurité... Cette absence de souplesse, témoignage d'une pratique bureaucratique est préjudiciable pour les familles et le manque d'argumentation pour expliquer cette décision arbitraire pose des questions sur la compétence des élus en charge du dossier.

Concernant la petite enfance, la municipalité soumettait un nouveau règlement intérieur. Nous avons relaté un problème signalé par les familles : l'enfant qui fréquente une crèche doit obligatoirement être absent de celle-ci pendant 35 jours, (soit 7 semaines de congés) or certaines familles n'ont que 5 semaines de vacances... Pourquoi ne pas réduire le délai ? Une élue majoritaire répondit « mais il y a la grand mère »... et Madame Renaud, élue en charge de la petite enfance ne répondit rien...

### **CEMAGREF**

La ville a acheté à l'Etat des terrains appartenant à cet organisme, situés derrière le lycée Descartes. Elle avait prévu d'y faire construire 280 logements dont 80 logements sociaux. Elle revendait une première parcelle, lors de ce conseil municipal à une société privée SEERI, sur la parcelle la plus proche de la ville. Comme l'ont fait remarquer André AUBRY (Antony Tous Ensemble-PCF) et Citoyens et Radical, la construction de logements privés est toujours privilégiée, celle des logements sociaux étant toujours reléguée à un second temps dans des parties enclavées, dans un cul de sac. La seconde remarque faite par Défi pour Antony (et partagée par Citoyens) est le problème de l'enclavement des terrains. Une seule voirie existe pour y accéder : la rue Lavoisier, déjà très fréquentée par les enfants qui vont aux collèges et lycées. Un plan de circulation est en cours d'étude mais pour l'heure, il est secret.

### **Stationnement gratuit en août La mairie réduit la portée de cette mesure**

C'était devenu une tradition : en août, compte tenu d'un nombre moins élevé d'habitants, la ville avait décidé de ne pas taxer les antoniens, car le paiement du stationnement à pour principal objectif d'assurer la fluidité de la rotation de celui-ci, et non de répondre aux seuls visées financières. Prétextant de la rentrée scolaire (le 30 août) plus précoce, la majorité municipale a décidé donc que la mesure prendrait fin au début de la dernière semaine d'août. Le maire adjoint à la circulation évoquait « la pédagogie de cette mesure »... mais on ne pouvait s'empêcher de penser que le délégataire chargé du stationnement (Vinci) avait eu aussi son mot à dire. Dans son rapport annuel, il faisait état d'un risque de déficit d'exploitation du stationnement, et comme cette entreprise n'a pas été rendue célèbre pour sa philanthropie...

### **Dernière Minute**

### **Le tribunal administratif de Versailles annule une délibération de la CAHB portant sur la Résidence Universitaire**

En décembre 2004, la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre avait déclaré d'intérêt communautaire la résidence universitaire d'Antony.

Cela lui permettait de devenir propriétaire des bâtiments de la RUA et de mettre en place ses projets de démantèlement à terme de cette résidence.

Citoyens à Antony et ses élus, soucieux de la défense du logement étudiant (dont la carence en région parisienne est en permanence soulignée) avait engagé un recours contre cette délibération, notamment en arguant que la loi ne pouvait s'appliquer à la Résidence Universitaire d'Antony.

Le Tribunal Administratif nous a donné raison, et la délibération de la communauté d'agglomération est annulée. Le logement étudiant n'est plus une compétence communautaire dans notre agglomération.

C'est un coup d'arrêt aux projets de la majorité municipale.

Cette victoire montre l'utilité de ne jamais renoncer, même, si, une fois encore, c'était la bataille du pot de terre contre le pot de fer.

Mobilisons nous pour, ensemble, préserver la résidence, et permettre enfin de mettre en œuvre la réhabilitation dont elle a tant besoin.